



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 janvier 2014
14 h**

**Séance tenue le lundi 27 janvier 2014
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne-Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Gilles Deguire, M. Jean-François Parenteau et M. Jeremy Searle.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Jean-François Cloutier et M. Luc Ferrandez.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire des victimes de l'incendie à la résidence pour personnes âgées de L'Isle-Verte. Il souligne également les départs de Mme Francine Lalonde et de MM. Frédéric Back et Edgar Miles Bronfman.

Il remercie tous les élus présents lors du lunch du Jeune conseil de Montréal. Il indique une date importante soit celle du 27 janvier 2014 « Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste ».

Il souligne enfin les anniversaires de naissance du mois de janvier des conseillers et conseillères Marc-André Gadoury, Marvin Rotrand, François W, Croteau, Normand Marinacci, Laurence Lavigne-Lalonde et Louise Mainville. Il salue la présence du Directeur général, M. Alain Marcoux.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Bergeron	M. Denis Coderre	Explications sur les récentes données économiques illustrant un taux de chômage plus élevé à Montréal par rapport aux banlieues adjacents / Mesures en place pour permettre à Montréal d'être plus compétitive
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Sécurité des résidences pour personnes âgées – Mesures pour améliorer le schéma de couverture en cas d'urgence et réduire les délais d'intervention
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Réforme du financement des arrondissements / Assurance que les montants découlant de vente d'actifs seront remis aux arrondissements et que le travail de paramétrisation ira de l'avant
M. Normand Marinacci	M. Denis Coderre (Mme Chantal Rouleau)	Informers le conseil du suivi du projet de traitement des eaux usées par ozonation à la Station d'épuration / Sommes prévues à cet effet au budget 2014
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Manque à gagner des arrondissements en raison, notamment, des coûts de déneigement / Prévoir un mécanisme pour épauler les arrondissements lors d'hivers exceptionnels

À 14 h 45,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 15 minutes la période de questions des membres du conseil.

La proposition est agréée.

Mme Laurence Lavigne Lalonde	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Sommes à prévoir au budget 2014 pour le projet de la cour de voirie de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de contribuer à la revitalisation de ce secteur
M. François William Croteau	M. Denis Coderre (Mme Elsie Lefebvre) (Mme Chantal Rouleau)	Échéancier pour l'étude par la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs des impacts de l'article 89.13 du Règlement c-1.1 en vue de trouver une solution aux préjudices causés à plusieurs propriétaires montréalais lors du bris de conduites
M. Craig Sauvé	M. Denis Coderre	Problème de financement du transport collectif – discussion avec le gouvernement provincial / Plan pour protéger la qualité de vie des Montréalais face à la croissance de la circulation et la pollution qui en résulte

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 15 h.

CM14 0001

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- **période de questions des membres du conseil (02)*;**
- **les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);**
- **les points en orientation au conseil d'agglomération (80);**
- **tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.**

***Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 janvier 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y retirant l'article 80.01 (51.04)

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM14 0002

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2013

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2013, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 janvier 2014 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 18 novembre au 31 décembre 2013.

Un débat s'engage.

- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 18 novembre au 31 décembre 2013.

- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* 18 novembre au 31 décembre 2013.

Un débat s'engage.

CM14 0003

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la vente d'aliments sur le domaine public (cuisine de rue)

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la vente d'aliments sur le domaine public (cuisine de rue), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1132714016

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement »

- 5.01 Résolution CA14 22 0009 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Motion sur le déploiement de l'autopartage en libre-service sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites des membres du conseil »

Par M. Harout Chitilian

- Manuel d'utilisation « Gestion des fournisseurs restreints » du Système intégré Montréal (SIMON).

Par M. Aref Salem

- Réponse à la demande de M. François Marcil formulée lors du Conseil municipal du 26 novembre 2013.

--- Réponse à la demande de M. Yves Daoust formulée lors du Conseil municipal du 18 novembre 2013.

Par M. Lionel Perez

--- Réponse à la question écrite de M. Marvin Rotrand.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013.

7.02 Dépôt de déclaration d'un membre du comité exécutif en vertu de l'article 24 du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements. Voir l'annexe au procès-verbal.

7.03 Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

CM14 0004

Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2013 selon l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2013 selon l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et le conseil en prend acte.

07.04

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

CM14 0005

Déclaration pour souligner le parcours exceptionnel de monsieur Frédéric Back et transmettre nos condoléances à sa famille et à ses proches

Attendu que le conseil municipal a appris le décès de monsieur Frédéric Back survenu le 24 décembre 2013 à Montréal;

Attendu que Frédéric Back, né en 1924, immigré à Montréal en 1948 et devient professeur à l'École du meuble de Montréal, grâce à l'artiste Jean-Marie Gauvreau, succédant ainsi à Paul-Émile Borduas, ainsi qu'à l'École des beaux-arts de Montréal;

Attendu qu'il collabore avec l'équipe de l'Office national du film (ONF) et fait son entrée à la Société Radio-Canada, travaillant à différents projets d'émissions et de films;

Attendu qu'il contribue à la réalisation du métro de Montréal, un des projets phares du Montréal moderne, en réalisant, avec l'aide de l'artiste René Derouin, le vitrail l'Histoire de la musique à Montréal, installé en 1967 à la Station Place-des-Arts et restauré en 2009;

Attendu que la collection de la Ville s'est enrichie d'une imposante murale intitulée Champlain en Amérique composée de neuf panneaux, réalisée dans le cadre de l'Expo 67 et intégrée au pavillon d'honneur de l'île Sainte-Hélène;

Attendu que ses films d'animation ont été quatre fois en nomination et que deux d'entre eux ont été couronnés par un Oscar, soit CRAC! en 1982 et L'homme qui plantait des arbres en 1988;

Attendu que son œuvre est encore largement diffusée et vivante, notamment une œuvre inspirée de L'homme qui plantait des arbres, présentée à l'Exposition universelle de Shanghai en 2010 et une autre à Montréal lors de l'été 2013, lors des Mosaïcultures internationales au Jardin botanique de Montréal d'Espaace pour la vie;

Attendu qu'il est considéré comme un pionnier du mouvement environnementaliste, s'impliquant dans de nombreux organismes et causes, comme la Société pour vaincre la pollution (SVP), la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), la Société québécoise pour la défense des animaux (SQDA) et Eau Secours!;

Attendu qu'il aura contribué directement à la protection des cours d'eau et des forêts en plantant plus de 30 000 arbres au cours de sa vie;

Attendu que son engagement écologiste lui a valu une Physis d'honneur pour ses actions de sensibilisation, d'être intronisé au Cercle des Phénix de l'environnement, un prix hommage de l'organisme Les artistes pour la paix pour son implication sociale et sa lutte contre le nucléaire;

Attendu qu'il a été désigné Grand Montréalais, fait Chevalier de l'Ordre du Québec, Officier de l'Ordre du Canada et de l'Ordre des arts et des lettres de France;

Attendu sa contribution à la société montréalaise et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle internationale, de même que leurs retombées majeures, autant artistiques que sociales au Québec, au Canada et dans le monde;

Il est proposé par Mme Manon Gauthier

appuyé par M. Denis Coderre
M. Richard Bergeron
M. Benoit Dorais

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1 - offre ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches;
- 2 - salue l'ampleur, la diversité et le rayonnement de l'œuvre de monsieur Frédéric Back, ainsi que sa contribution à la société montréalaise.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Annexe – documents visuels





Restauration en 2009 de sa verrière peinte intitulée *l'Histoire de la musique à Montréal, 1967*, station Place-des-Arts

Photos : STM et CCQ



Frédéric Back

Champlain en Amérique, 1967

Murale de neuf panneaux

Huile sur toile marouflée sur contreplaqué

250 x 612 x 6 cm

1967-OA-TM-0027

La Collection d'œuvres d'art de la Ville de Montréal

Cette fresque sur paravent a été réalisée dans le cadre de l'EXPO 67 et intégrée au restaurant Hélène-de-Champlain, transformé alors en Pavillon d'honneur. Retirée en 2010 à la fermeture de cet établissement de l'île Sainte-Hélène, la murale a été restaurée en 2011 par le Centre de conservation du Québec.

L'œuvre est actuellement déposée dans la réserve muséale municipale au Centre des collections de Montréal, en attendant son exposition prochaine.

À 15 h 10, Le leader de la majorité propose, avec le consentement unanime des membres, l'ajout de l'article 15.10 à l'ordre du jour.

À 15 h 11,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin d'étudier l'article 65.04 immédiatement.

La proposition est agréée.

CM14 0006

Motion de l'opposition officielle de félicitations à Mme Lucia Kowaluk à l'occasion de sa nomination à l'Ordre du Canada

Attendu que madame Lucia Kowaluk est une militante citoyenne exemplaire à Montréal depuis plus de cinq décennies, s'étant impliquée notamment dans des mouvements citoyens en faveur du désarmement nucléaire, du verdissement, de l'apaisement de la circulation, de la préservation du patrimoine architectural, de la création de logements sociaux et communautaires et de l'amélioration de l'offre de services aux personnes démunies et marginalisées;

Attendu le rôle déterminant qu'a joué Mme Kowaluk durant les années soixante-dix dans la mobilisation citoyenne qui a abouti à la préservation de centaines de maisons patrimoniales et à la création de la plus importante concentration de coopératives d'habitation en Amérique du Nord, située dans le secteur Milton-Parc de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

Attendu le rôle important que Mme Kowaluk a également joué dans la fondation d'un centre pour les sans-abri dans l'église Saint-James au centre-ville de Montréal, dans la création de Chambreclerc, un organisme qui fournit des appartements et des cuisines collectives pour des sans-abri, et dans des projets de logements sociaux, entre autres pour des jeunes prostitués montréalais et dans le secteur Benny Farm de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que dans la création du Centre communautaire Strathearn dans le secteur Milton-Parc;

Attendu les nombreuses manifestations publiques auxquelles Mme Kowaluk a participé ainsi que son rôle de cofondatrice du Centre d'écologie urbaine de Montréal et du rôle important qu'elle a joué au Comité des citoyens de Milton-Parc;

Attendu que ce parcours impressionnant d'implication citoyenne a été reconnu le 30 décembre dernier par la nomination de Mme Kowaluk à l'Ordre du Canada, un honneur qui lui a été conféré spécifiquement pour souligner son dévouement en faveur de la justice sociale et de la préservation du patrimoine;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Richard Ryan
M. Peter McQueen

Et résolu :

que le conseil municipal de Montréal offre ses félicitations à Mme Lucia Kowaluk pour son parcours exemplaire de mobilisations et d'engagements citoyens ainsi que pour sa nomination récente à l'Ordre du Canada et que le conseil l'invite à continuer son militantisme en faveur de la justice sociale, de la préservation du patrimoine et des causes environnementales et démocratiques.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.04

CM14 0007

Déclaration relative au décès de Edgar Miles Bronfman

Attendu que le décès d'Edgar Miles Bronfman est survenu le 21 décembre 2013;

Attendu qu'il est le fils de Saidye Rosner Bronfman et du prolifique industriel Samuel Bronfman, fondateur de la Corporation des distillateurs de Montréal devenue Seagram Ltée, et que ses parents ont mis sur pied la fondation familiale Bronfman, l'une des plus importantes en matière d'octroi de bourses privées;

Attendu que son leadership et son sens des affaires incontestés ont largement contribué et continue de contribuer à la prospérité de Montréal;

Attendu que ce grand philanthrope a servi toute sa vie le développement de Montréal, ville de savoir et Montréal, métropole culturelle, par la poursuite de la longue tradition de mécénat de la famille Bronfman dans le monde des arts, universitaires et pour les gens dans le besoin;

Attendu qu'en tant que défenseur infatigable des droits des Juifs, il a présidé le Congrès juif mondial pendant près de 30 ans, a travaillé sans relâche pour l'avancement des droits des Juifs de Montréal et a été un meneur incontesté de la diaspora juive dans le monde;

Attendu que sa détermination, son courage et son engagement ont contribué à faire plier le gouvernement soviétique sur les droits accordés à la communauté juive russe et qu'il a mené la charge pour forcer les banques suisses à restituer leurs biens aux familles des victimes de la Shoah;

Attendu que sa lutte pour les droits des Juifs lui a valu la médaille présidentielle de la liberté, la plus haute distinction civile aux États-Unis des mains de Bill Clinton et l'a élevé au rang de Chevalier de la Légion d'honneur en France;

Attendu l'importance de son rôle dans le combat contre la discrimination raciale et la promotion de la justice sociale;

Attendu son ardente défense des droits de l'homme et de sa dignité;

Attendu son profond engagement à aider la société à vivre en harmonie;

Attendu son sens universel de recouvrer et de maintenir la paix dans le monde;

Attendu sa générosité et sa conviction profonde de créer un monde meilleur;

Attendu son attachement à la terre d'accueil de sa famille et son caractère magnanime, il a aidé les Montréalaises et les Montréalais à vivre mieux;

Attendu qu'Edgar Miles Bronfman a beaucoup donné à Montréal;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Richard Bergeron
M. Benoit Dorais
M. Lionel Perez

Et résolu :

que les membres du conseil municipal, au nom des Montréalaises et Montréalais, adressent à la famille Bronfman, à leurs proches et à la communauté juive montréalaise, leurs plus sincères condoléances à l'occasion du décès du Grand Montréalais et Grand citoyen du monde que fût Edgar Miles Bronfman.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM14 0008

Déclaration recommandant à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de réviser la gouvernance de l'Agence métropolitaine de transport (AMT)

Attendu que le gouvernement du Québec n'a pas donné suite aux recommandations élaborées sur la gouvernance résultant de la rencontre du 4 février 2010 du Comité de travail des élus sur le financement et la gouvernance du transport collectif métropolitain de la CMM;

Attendu que la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal ont à maintes reprises demandé au gouvernement du Québec de revoir la gouvernance du transport en commun métropolitain;

Attendu que le modèle actuel de gouvernance métropolitaine des transports en commun est fragmenté et trop d'acteurs sont impliqués dans le processus de planification et de décision, ce qui se traduit par des retards répétés dans la réalisation des projets;

Attendu que le modèle actuel de gouvernance ne permet pas d'établir une vision globale et régionale de la planification des transports en commun;

Attendu que le modèle actuel de gouvernance ne permet pas aux élus municipaux d'exercer pleinement et efficacement leurs responsabilités en matière de planification du transport en commun métropolitain;

Attendu que les enjeux de gestion de l'AMT se traduisent par une hausse importante du déficit des trains de banlieue et des équipements métropolitains, par l'appropriation d'une part croissante des remises gouvernementales pour le financement de leur déficit d'exploitation et pour les frais de fonctionnement de l'AMT;

Attendu que l'AMT est à la fois juge et partie, puisqu'elle assure le rôle de fiduciaire de ressources métropolitaines, qu'elle assure la répartition de ces dernières et qu'elle se voit responsable de la tarification métropolitaine, tout comme à la fois elle est responsable de l'exploitation des trains de banlieue et des équipements métropolitains;

Attendu que l'adoption de la Politique québécoise de mobilité durable par le gouvernement du Québec est attendue incessamment ainsi que les modifications appropriées à la Loi sur l'AMT;

Attendu que le Plan de transport 2008 adopté par le Conseil d'agglomération propose un mécanisme de gouvernance à mettre en place pour donner aux élus régionaux de la CMM la responsabilité du transport en commun métropolitain;

Attendu que la Ville de Montréal réitère ces orientations établies dans le Plan de transport 2008;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Denis Coderre
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que le conseil municipal de la Ville de Montréal recommande à la Communauté métropolitaine de Montréal de déposer d'ici le printemps 2014 au gouvernement du Québec un nouveau modèle de gouvernance accordant à la CMM les pleines responsabilités de la planification, de la mise en priorité des grands projets, de la coordination des services et de la gestion de l'ensemble des sources de financement du transport collectif métropolitain.

Un débat s'engage.

À 15 h 31, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

À 15 h 46, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

15.03

CM14 0009

Déclaration pour le maintien des investissements et l'amélioration des programmes du gouvernement du Québec en matière d'habitation et de logement social et communautaire

Attendu que l'habitation est au cœur de la qualité de vie montréalaise et constitue un élément-clé pour le maintien de l'équilibre démographique, du dynamisme économique et du climat social inclusif de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal intervient de façon vigoureuse pour assurer aux Montréalaises et Montréalais une offre d'habitation diversifiée et de qualité, répondant à un large éventail de besoins;

Attendu que les interventions de la Ville en habitation s'appuient largement sur des programmes à frais partagés avec le gouvernement du Québec, en particulier les programmes Rénovation Québec et AccèsLogis;

Attendu que ces deux programmes permettent à la Ville de mener des actions essentielles :

- développer des logements sociaux et communautaires, en particulier pour les familles, les aînés et les personnes itinérantes ou vulnérables;
- fidéliser les familles à Montréal, notamment en soutenant l'accession à la propriété et en stimulant le développement de produits résidentiels conçus pour les besoins familiaux;
- permettre l'inclusion de copropriétés et de logements à coût abordable dans les grands projets résidentiels, dans une perspective de mixité sociale;
- stimuler la rénovation et l'adaptation des logements et assurer, sur tout le territoire, le maintien en bon état des immeubles;
- revitaliser les quartiers en difficulté.

Attendu que ces interventions en habitation répondent à plusieurs objectifs stratégiques de la Ville énoncés dans le Plan de développement de Montréal, en particulier :

- consolider et améliorer les quartiers existants, en vue d'en faire des quartiers durables;
- assurer la croissance résidentielle, notamment par des projets urbains porteurs de renouveau.

Attendu que les interventions en habitation doivent se déployer sur plusieurs années pour assurer des résultats structurants, notamment lorsqu'il s'agit de revitalisation de quartiers et lors du développement en plusieurs phases de grands sites comportant l'inclusion de logements sociaux; attendu que la planification de telles interventions requiert stabilité et prévisibilité des investissements gouvernementaux;

Attendu que le gouvernement du Québec déposera sous peu son budget 2014-2015;

Il est proposé par M. Russell Copeman

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que le conseil demande au gouvernement du Québec :

- 1 - de confirmer, dans les meilleurs délais que les programmes Rénovation Québec et AccèsLogis seront reconduits en 2014 pour une période d'au moins trois ans, soit 2014, 2015 et 2016;
- 2 - d'accorder à Montréal une allocation suffisante pour réaliser les interventions souhaitées pour assurer que la métropole reçoive sa juste part, établie en fonction de la concentration des besoins :
 - concernant le programme AccèsLogis, l'allocation accordée à Montréal ne devant jamais être inférieure à 45 % de la programmation québécoise;
 - concernant le programme Rénovation Québec, la contribution de la Société d'habitation du Québec devant être d'au moins 12 M \$ par année;
- 3 - d'assurer l'ajustement des normes budgétaires des programmes aux conditions particulières de réalisation à Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0010

Déclaration relative au décès de Francine Lalonde

Attendu le décès de Francine Lalonde, survenu le 16 janvier 2014;

Attendu son sens social infatigable et sa bienveillance à servir sa communauté tout au cours de sa vie, depuis ses débuts professionnels en enseignement jusqu'à la fin en tant que députée au Bloc québécois;

Attendu sa détermination à défendre les droits des professionnels servant notamment la Fédération des enseignants et enseignantes du Québec et en tant que première femme vice-présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN);

Attendu son caractère franc et combatif contribuant à l'avancement de la cause de la condition féminine en tant que ministre non élue, invitée par René Lévesque;

Attendu cette grande politicienne, élue pour la première fois en 1993 sous la bannière du Bloc québécois, pilier de ce parti, appréciée et respectée comme députée de la Chambre des communes du Canada et des circonscriptions de Mercier et La Pointe-de-l'Île, qui a œuvré au sein des ministères des Ressources humaines, de l'Industrie et des Affaires étrangères;

Attendu cette leader incontestée en tant que critique aux Affaires étrangères, entre autres en défendant les causes de la Canadienne Nathalie Morin, retenue en Arabie Saoudite par son époux, ainsi que celle du jeune Omar Khadr, terroriste présumé et longtemps prisonnier sur la base de Guantanamo;

Attendu cette femme rassembleuse et grande ambassadrice des valeurs de la société québécoise en entretenant des liens pacifiques avec les représentants politiques étrangers;

Attendu qu'en tant que pionnière du débat de société toujours actuel sur le droit de mourir dignement, elle a déposé et défendu plus d'une fois un projet de loi à la Chambre des communes, qui fait maintenant consensus, et a ainsi contribué à l'avancement des droits humains;

Attendu son courage, son abnégation et la rigueur de ses principes à demeurer au service du public et ce, même pendant son dernier et long combat contre la maladie qui a duré sept (7) ans;

Attendu son ardente défense des droits de l'homme et de sa dignité;

Attendu l'importance de son rôle dans le combat pour la justice sociale;

Attendu la femme de tête et de cœur dévouée et inspirante qui a travaillé sans relâche au service de la société québécoise;

Attendu la battante indéfectible et grande dame de la politique qui a beaucoup donné au Québec;

Il est proposé par Mme Chantal Rouleau

appuyé par M. Denis Coderre
M. Richard Bergeron
M. Benoit Dorais
Mme Elsie Lefebvre
M. Réal Ménard

Et résolu :

que les membres du conseil municipal, au nom des Montréalaises et des Montréalais, adressent à la famille de Mme Lalonde et à leurs proches, leurs plus sincères condoléances à l'occasion du décès de cette Grande Québécoise et femme d'exception que fût Francine Lalonde.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0011**Déclaration demandant au gouvernement fédéral un nouveau plan à long terme pour le logement**

Attendu qu'un système de logement stable et sûr qui crée et préserve des emplois et permet d'offrir différents types de logements est essentiel pour attirer de nouveaux travailleurs, répondre aux besoins des jeunes familles et à ceux des aînés et des plus vulnérables de notre société;

Attendu que le coût élevé du logement est l'enjeu financier le plus pressant des Canadiens, alors qu'un Canadien sur quatre paie plus pour se loger qu'il n'en a les moyens et que l'endettement hypothécaire des Canadiens atteint maintenant plus de 1 100 milliards de dollars;

Attendu que la Banque du Canada a affirmé que le coût de l'habitation et la dette des ménages compromettent la sécurité financière personnelle de nos concitoyens et mettent notre économie en péril;

Attendu que ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter une maison sont aux prises avec des pénuries de logements locatifs et les loyers à la hausse qui en résultent, tout comme les travailleurs qui cherchent à se loger dans des régions en plein essor économique;

Attendu que les logements sociaux manquent aussi cruellement, ce qui pousse bien souvent les plus vulnérables à la rue, alors même que les fonds fédéraux de 1,7 milliard par année dans le logement social sont en voie de disparaître;

Attendu que des initiatives concertées sont nécessaires pour empêcher que les enjeux du logement ne soient délestés aux gouvernements locaux et pour harmoniser les programmes et politiques fédérales, provinciales et territoriales aux mesures déjà prises par les gouvernements locaux;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a lancé une campagne pour le logement sous le thème « Désamorçons la crise du logement au Canada », afin d'inciter le gouvernement fédéral à procurer un plus grand choix de logements aux Canadiens et à collaborer avec les autres ordres de gouvernement afin de concevoir un plan à long terme pour assurer l'avenir du système de logement au Canada;

Attendu que la FCM a demandé à ses municipalités membres d'adopter une résolution de conseil à l'appui de cette campagne;

Attendu que notre municipalité a d'importants besoins de logement, notamment en matière d'aide aux familles et aux aînés ainsi qu'en matière de revitalisation de quartier, dans une perspective de maintien de la mixité sociale montréalaise, et que ces besoins ne peuvent être comblés sans une planification à long terme et des investissements publics à un niveau adéquat;

Attendu également que la situation de l'itinérance à Montréal demande des interventions vigoureuses, adaptées aux multiples causes de l'itinérance, et qu'en conséquence des fonds fédéraux généralistes sont essentiels pour soutenir la diversité de pratiques requises, incluant le développement de logements sociaux;

Il est proposé par M. Russell Copeman

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - que le conseil appuie la campagne pour le logement de la FCM et incite le ministre de l'Emploi et du Développement social à concevoir un plan à long terme pour le logement qui garantit le maintien des investissements de base, en améliore la prévisibilité, protège les Canadiens des conséquences de la fin prévue des ententes d'exploitation de logements sociaux de 1,7 milliard de dollars et assure un parc solide de logements locatifs sociaux et abordables pour les Canadiens;
- 2 - qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre susmentionné, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à la Fédération canadienne des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0012

Proclamation - Février, Mois de l'histoire des Noirs

Attendu que le Mois de l'histoire des Noirs rappelle la présence historique des communautés noires et de leur apport à l'édification de la société montréalaise et québécoise;

Attendu que le Mois de l'histoire des Noirs constitue un événement annuel important qui favorise le rapprochement avec l'ensemble des citoyens montréalais et québécois;

Attendu que le 30 janvier 2014 représente la journée officielle du lancement de la 23^e édition du Mois de l'histoire des Noirs au hall d'honneur de l'hôtel de ville;

Attendu que l'édition 2014 du Mois de l'histoire des Noirs est placée sous le thème : « Aucun de nous, en agissant seul, ne peut atteindre le succès » tiré d'une citation de Nelson Mandela;

Attendu que l'édition 2014 rend hommage à un grand humaniste et défenseur des droits de l'homme, Nelson Mandela;

Attendu qu'une exposition intitulée « *Nelson Mandela - A Long Walk To Freedom* » sera présentée au hall d'honneur de l'hôtel de ville dans le cadre de la présente édition du Mois de l'histoire des Noirs;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Denis Coderre
M. Richard Bergeron
M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal proclame février 2014, le Mois de l'histoire des Noirs et souligne la 23^e édition du Mois de l'histoire des Noirs, par la reconnaissance de la contribution des Montréalaises et Montréalais issus des communautés noires au développement de Montréal;
- 2- et les invite à participer aux différentes initiatives et activités qui se dérouleront durant tout le mois de février.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.07

CM14 0013

Déclaration honorant la mémoire de Mme Claire Sabourin Bourgie

Attendu que le conseil municipal a appris le décès de Mme Claire Sabourin Bourgie à l'âge de 89 ans, survenu le 24 décembre 2013;

Attendu que Mme Claire Sabourin Bourgie et sa famille ont toujours été de grands mécènes et philanthropes, notamment à l'égard du Musée des beaux-arts de Montréal;

Attendu qu'elle a démontré un soutien et un intérêt important pour le rayonnement de la scène culturelle montréalaise au niveau international;

Il est proposé par Mme Manon Gauthier

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- offre ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches;
- 2- salue la contribution importante de Mme Claire Sabourin Bourgie au milieu culturel dont bénéficie l'ensemble de la société montréalaise.

Adopté à l'unanimité.

15.08

CM14 0014

Déclaration pour saluer la carrière exceptionnelle de Anthony Calvillo

Attendu l'annonce par Anthony Calvillo de sa retraite après 19 saisons dans la Ligue canadienne de football (LCF);

Attendu qu'il est devenu en 2011 le passeur le plus prolifique de l'histoire du football professionnel avec 72 382 verges;

Attendu qu'il a participé à remporter la Coupe Grey en 2002, 2009 et 2010, qu'il a été déclaré le joueur le plus utile de la Coupe Grey en 2002, Joueur par excellence de la LCF en 2003, 2008 et 2009, qu'il a fait partie de l'équipe Étoiles de la LCF en 2002, 2003, 2008 et 2009;

Attendu qu'il a été déclaré Choix des fans en 2004;

Attendu qu'il était le quart-arrière étoile des Alouettes de Montréal et qu'il réside avec sa famille à Montréal depuis plusieurs années et qu'il compte y demeurer;

Attendu qu'il a fait preuve d'un courage exceptionnel tant dans sa vie professionnelle que dans sa vie personnelle;

Attendu que la famille Calvillo a mis à profit sa notoriété pour amasser des fonds permettant la rénovation de la salle familiale de l'unité des malades hospitalisés en hématologie-oncologie de l'Hôpital Royal-Victoria;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Denis Coderre
M. Richard Bergeron
M. Benoit Dorais
M. Alan DeSousa

Et résolu :

de saluer la brillante carrière d'Anthony Calvillo, de lui souhaiter de réaliser ses rêves et de vivre longtemps et heureux à Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.09

À 17 h 01, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 janvier 2014
14 h**

**Séance tenue le lundi 27 janvier 2014, à 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne-Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier et Mme Monique Vall e.

PR SENCE EN COURS DE S ANCE :

M. Peter McQueen.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M. Marvin Rotrand.

AUTRES PR SENCES :

Mme Colette Fraser, Greffier e adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur g n ral
M  Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin d clare la s ance ouverte.

1 - P riode de questions du public

Le pr sident du conseil appelle le point « P riode de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>�</u>	<u>Objet</u>
Mme Sonja Susjnar	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Espace fiscal c�d� aux arrondissements / Responsabilit�s des arrondissements et pouvoirs de taxation accrus
M. Eddy Perez	M. Denis Coderre	Discrimination envers les femmes voil�es dans l'espace public - d�noncer les actes haineux reli�s aux communaut�s diverses / Pr�coniser une ville tol�rante

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Claudine Schirardin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Maintien de la promesse électorale de ne pas hausser le compte de taxes de plus de 2% afin de tenir compte de la capacité de payer des contribuables / Taux de taxation différents d'un arrondissement à l'autre Dépôt de document
M. Francis Lapierre	M. Russell Copeman	Manque de logements sociaux à Montréal / Favoriser le dézonage pour permettre la construction de logements sociaux
M. Éric Tremblay	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian) (M. Pierre Desrochers)	Disponibilité des informations concernant les rôles d'évaluation des années antérieures sur le site internet de la Direction de l'évaluation foncière – rétablir cette fonctionnalité / Contestation des rôles d'évaluation – possibilité de remboursement des frais encourus pour les contribuables qui ont gain de cause
M. Steven Laperrière	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian) (M. Alain Marcoux)	Explication entourant la création du Service de la performance organisationnelle / Coûts engendrés pour les Montréalais
M. Michel Benoit	M. Denis Coderre	BIXI – Facturation excessive de JFG Logistique / Exclusivité à Alta Bicycle Share (Mme Alison Cohen) du marché américain – dépôt du contrat Dépôt de document
M. Yves Daoust	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	BIXI – engagements pour la prochaine saison / Rendre publiques les états financiers de 2011 et 2012
M. Malcom Lewis Richmond	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Mesures d'atténuation de la circulation dans le secteur du CUSM / Pourparlers avec le ministère des Transports du Québec (MTQ)
M. Pierre Pagé	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Répit pour les contribuables – mesures prévues pour réduire les budgets / Meilleur contrôle de la masse salariale
M. Jean Lapointe	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	État de situation dans le dossier de l'usine de compostage dans Saint-Michel / Respect du principe de l'équité territoriale puisque les citoyens de l'Est de Montréal ne désirent pas hériter d'un 3 ^e site

À 20 h 02

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 15 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Lucille Mallette	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Mesures fiscales pour aider les personnes à faible revenu / Séance publique à ce sujet souhaitée
M. Laurent Thomas	M. Denis Coderre	Dossier de l'autopartage – confirmation du maire à l'effet qu'il n'a pas d'opposition de principe à cet égard

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Francisco Moreno	Mme Manon Barbe	Asphaltage des rues par le promoteur dans le projet Bois des Caryers – état de situation / Droit d'installer des abris TEMPO dans l'arrondissement de LaSalle
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Indiquer sur le compte de taxes le coût des services / Souhaite connaître le cadre réglementaire qui interdit à la Ville de joindre cette information sur les comptes de taxes
À 20 h 27, il est convenu de prolonger la période de question afin de permettre l'intervention des deux derniers citoyens inscrits.		
M. Vincent Dussault	M. Denis Coderre	Autopartage - possibilité de développer le territoire actuel / Élargir les consultations aux taxis
M. Serge Poulin	M. Denis Coderre (Mme Monique Vallée)	Stratégie pour accélérer les actions en matière d'accessibilité universelle / Précisions sur l'implantation du virage à droite au feu rouge à Montréal

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 27.

La conseillère Lefebvre soulève une question de privilège sur l'intervention en anglais seulement du conseiller Beis sur l'article 15.09. Elle invoque l'article 1 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que Montréal est une ville francophone et souhaite sensibiliser le conseiller à l'usage du français.

Le président du conseil déclare l'incident clos.

À 20 h 32, le président du conseil suspend les travaux.

À 20 h 33, le conseil reprend ses travaux à l'article 15.10.

CM14 0015

Ajout - Déclaration - Condoléances aux familles des victimes de l'incendie qui a ravagé la Résidence du Havre à L'Isle-Verte, le 23 janvier 2014

Attendu l'incendie survenu le 23 janvier 2014 détruisant la Résidence du Havre à l'Isle-Verte causant la mort de 14 personnes et de 18 disparus, en date de ce jour;

Attendu que les familles, les employés et les proches des personnes décédées et disparues, mais aussi toute la population de la municipalité de l'Isle-Verte, devront surmonter un deuil pénible;

Attendu que les personnes âgées, après une vie de travail et de labeur, sont en droit de terminer leurs jours en toute quiétude et en sécurité et, conséquemment, que ce drame est particulièrement bouleversant;

Attendu le grand sentiment de compassion qui habite tous les Montréalais et Montréalaises devant une telle tragédie;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Richard Bergeron
M. Benoit Dorais
Mme Anie Samson

Et résolu :

que les membres du conseil municipal de la Ville de Montréal offrent leurs plus sincères condoléances aux familles éprouvées et à la population de la municipalité de L'Isle-Verte.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.10 (Ajout)

À 20 h 38, le conseil débute l'étude des dossiers d'agglomération en orientation.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0016

Conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, avec Guillemot international inc., pour la fourniture d'ensembles de sous-vêtements d'hiver, pour le personnel pompier du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) - Appel d'offres public 13-13099 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de soixante mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande d'ensembles de sous-vêtements d'hiver pour les pompiers de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à Guillemot International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13099 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1136135010
80.01 (20.01)

CM14 0017

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) un terrain situé sur la rue Ouimet, aux fins de stationnement public; CSMB consent à la Ville une servitude pour l'installation et l'entretien de l'égout collecteur Leduc qui longe le boulevard Thimens et la Ville cède à CSMB le terrain de stationnement existant, situé sur le boulevard Thimens, le tout sans soulte

La conseillère Monique Vallée déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal :

- constitue une servitude sur le lot 4 937 025 du cadastre du Québec pour l'installation et l'entretien d'un égout faisant l'objet de l'article 2.03 du projet d'acte; et
- échange avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys les terrains faisant l'objet du Chapitre III du projet d'acte, soit les lots 3 982 793 et les lots 4 967 307 du cadastre du Québec aux termes et conditions qui y sont décrits;

le tout consenti sans soulte, tel qu'entendu dans la lettre d'intention approuvée préalablement entre les parties et conformément au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

1112431003
80.01 (20.02)

CM14 0018

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour réalimenter la station Drain des filtres à travers le réseau basse tension pour une somme maximale de 148 759,88 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour les travaux d'alimentation en basse tension de la station Drain des filtres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 148 759,88 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services en date du 10 juin 2013;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1134087003
80.01 (20.03)

CM14 0019

Autoriser une dépense additionnelle de 169 312,50 \$, taxes incluses, pour la modernisation des contrôles des six groupes électrogènes de 3,1 MVA de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à LML Électrique (1995) Ltée (CG10 0360), majorant ainsi le montant maximal total du contrat de 1 398 328,01 \$ à 1 567 640,51 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 169 312,50 \$, taxes incluses, pour la modernisation des contrôles des six groupes électrogènes de 3,1 MVA de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à LML Électrique (1995) Ltée (CG10 0360), majorant ainsi le montant maximal total du contrat de 1 398 328,01 \$ à 1 567 640,51 \$, taxes incluses ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1133334025
80.01 (20.04)

CM14 0020

Autoriser une dépense additionnelle de 4 484,03 \$ et ratifier une dépense de 22 420,13 \$, taxes incluses, pour des travaux effectués par Deloitte s.e.n.c.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice 2011, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 734 763,58 \$ à 1 761 667,74 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 4 modifiant la convention de services professionnels intervenue à cette fin (CG12 0047)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 4 484,03 \$, taxes incluses, et de ratifier la dépense de 22 420,13 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2011 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte;
- 2- d'approuver le projet d'addenda no 4 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Deloitte s.e.n.c.r.l. (CG12 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 734 763,58 \$ à 1 761 667,74 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1133592008
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0021

Approuver l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel Québécois, volet 1 (2013-2015) de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2012-2015) intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, pour un montant total de 24 000 000 \$, représentant une participation financière égale de 12 000 000 \$ pour le Ministère et pour la Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel Québécois, volet 1 (2013-2015) de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2012-2015) intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, pour un montant total de 24 000 000 \$, représentant une participation financière égale de 12 000 000 \$ pour le Ministère et pour la Ville;
- 2- d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1130280001
80.01 (20.06)

CM14 0022

Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier maximal de 121 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation la Fraternité Micheloise sur le lot 2 215 220, situé au coin nord-est du boulevard Pie IX et de la rue Jean-Rivard, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier maximal de 121 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation la Fraternité Micheloise sur le lot 2 215 220 du cadastre du Québec, situé au coin nord-est du boulevard Pie IX et de la rue Jean-Rivard, dans l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 20 h 55,

Il est proposé par M. Richard Bergeron

appuyé par M. Marc-André Gadoury

d'apporter les modifications suivantes au premier paragraphe :

- de porter la contribution financière de la Ville de Montréal à 79 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels »;
- que la somme résiduaire de 42 000 \$ correspondant à la contribution au Fonds de compensation pour le stationnement soit assumée par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin d'équilibrer le budget du projet.

Un débat restreint s'engage.

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Bergeron et Gadoury irrecevable, conformément à l'article 84 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

À 21 h 20, le chef de l'opposition officielle soulève une question de privilège sur les insinuations du conseiller Copeman prétendant que Projet Montréal est contre le logement social. Le conseiller Copeman assure qu'il ne voulait pas prêter d'intention et présente ses excuses.

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (20.07) et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1130627001
80.01 (20.07)

CM14 0023

Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier de 175 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier de 175 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1130634010
80.01 (20.08)

CM14 0024

Accorder un soutien financier totalisant 660 000 \$, soit un montant annuel de 220 000 \$, et un soutien en biens et services d'une valeur de 102 825 \$, pour les années 2014, 2015 et 2016 à la Commission sportive Montréal-Concordia / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 660 000 \$, soit un montant annuel de 220 000 \$ et un soutien en biens et services totalisant 102 825 \$, soit un montant annuel de 34 275 \$ pour les années 2014, 2015 et 2016 à la Commission sportive Montréal-Concordia inc.;
- 2- d'approuver le projet de protocole d'entente établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1131543003
80.01 (20.09)

CM14 0025

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, avec Les emballages Carrousel inc. pour la fourniture de sacs à ordures - Appel d'offres public 13-13107 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de sacs à ordures ;
- 2- d'accorder à Les emballages Carrousel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13107 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1136134004
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.13) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0026

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour réaliser des travaux de réhabilitation de conduites d'égout dans la rue Sainte-Catherine, entre les rues Atwater et Mansfield - Dépense totale de 2 877 581,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10125 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 877 581,09 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de réhabilitation de conduites d'égout dans la rue Sainte-Catherine, entre les rues Atwater et Mansfield, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Clean Water Works inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 827 581,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10125;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1134551009
80.01 (20.11)

CM14 0027

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 2100 mm en tunnel de l'intersection Notre-Dame/Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont - Dépense totale de 72 765 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10065 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 72 765 000 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 2100 mm en tunnel de l'intersection Notre-Dame / Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 69 300 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10065;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements de crédits requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1130913001
80.01 (20.12)

CM14 0028

Accorder un soutien financier non récurrent maximal de 2 711 000 \$ à Montréal 2014 afin de soutenir la tenue à Montréal des Championnats du monde des maîtres FINA 2014 qui se tiendront du 27 juillet au 10 août 2014 / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'une valeur maximale de 2 711 000 \$ à Montréal 2014 afin de soutenir la tenue à Montréal des Championnats du monde des maîtres FINA 2014, qui se tiendront du 27 juillet au 10 août 2014, de n'assumer aucun déficit ou dépassement de coûts de Montréal 2014 et de refuser toute autre aide financière reliée à ces Championnats de quelque nature que ce soit ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1131278007
80.01 (20.13)

CM14 0029

Mandater la Commission sur les transports et les travaux publics pour tenir une consultation sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et, de façon plus générale, le service de transport par taxi dans l'agglomération de Montréal, et ce en concertation avec le Bureau du taxi de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de mandater la Commission sur les transports et les travaux publics pour tenir une consultation sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et, de façon plus générale, le service de transport par taxi dans l'agglomération de Montréal, et ce en concertation avec le Bureau du taxi de Montréal et de prévoir le dépôt du rapport de consultation au conseil d'agglomération au plus tard le 19 juin 2014.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Alex Norris

1143570001
80.01 (30.01)

CM14 0030

Nommer deux représentants élus de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au conseil d'administration de la Corporation de développement communautaire de Rosemont-Petite-Patrie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François William Croteau

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer deux représentants élus de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, soit madame Érika Duchesne, conseillère du district du Vieux-Rosemont, en remplacement de monsieur François William Croteau, maire de l'arrondissement, et, monsieur Marc-André Gadoury, conseiller du district d'Étienne-Desmarteau, au sein du conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire de Rosemont–Petite-Patrie.

Adopté à l'unanimité.

1130963104
80.01 (51.01)

CM14 0031

Confirmer et reconduire les mandats des conseillers d'arrondissement au sein du Centre local de développement (CLD) d'Anjou et approuver la nomination d'un membre au conseil d'administration pour combler une vacance

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers
M. Luis Miranda

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prolonger le mandat des conseillers Gilles Beaudry et Andrée Hénault à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, pour la période du 15 novembre 2013 au 2 février 2014;
- 2- de reconduire le mandat des conseillers Gilles Beaudry et Andrée Hénault à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, pour la période du 3 février 2014 au 2 février 2016;
- 3- de nommer M. Joël Châteauneuf, président de la compagnie Matt-Canada inc., à titre de représentant du milieu des affaires, et ce, en remplacement de M. Alain Dulong, pour la période du 26 septembre 2013 au mois de juin 2014 (siège pair).

Adopté à l'unanimité.

1136251006
80.01 (51.02)

CM14 0032

Nommer deux membres au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Jean-François Parenteau

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, ainsi que madame Francine Lefebvre à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

1132678019
80.01 (51.03)

Article 80.01 (51.04)

Nominations aux commissions permanentes

Retiré (voir article 3.01).

CM14 0033

Entériner les nominations de deux membres du Conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au Conseil d'administration de la SODEC-RDP-PAT-ME, ainsi qu'au Comité d'investissement du fonds local de solidarité (F.L.S.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'entériner les nominations de monsieur Richard Guay, conseiller de la Ville du district de La Pointe-aux-Prairies et de monsieur Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement du district de La Pointe-aux-Prairies au sein du Conseil d'administration de la Société de développement économique de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (SODEC-RDP-PAT-ME);
- 2- d'entériner la nomination de monsieur Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement du district de La Pointe-aux-Prairies au sein du Comité d'investissement du fonds local de solidarité (F.L.S.).

Adopté à l'unanimité.

1131528002
80.01 (51.05)

CM14 0034

Entériner les nominations de deux représentants élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au comité exécutif et au conseil d'administration de la CDEC d'Ahuntsic-Cartierville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Gagnier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'entériner les nominations suivantes à titre de représentantes de l'arrondissement au sein de la CDEC Ahuntsic-Cartierville :

- Madame Lorraine Pagé, conseillère de la ville du district du Sault-au-Récollet et Madame Émilie Thuillier, conseillère de la ville du district d'Ahuntsic, au conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité.

1131333016
80.01 (51.06)

CM14 0035

Nommer des membres au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal et désigner le président

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, pour un mandat de 2 ans :
 - M. Aref Salem, responsable du transport, en remplacement de M. Réal Ménard;
 - Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée au transport, en remplacement de M. Christian G. Dubois;
- 2- de désigner M. Aref Salem, président du conseil d'administration, parmi les membres provenant du conseil de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1131637001
80.01 (51.07)

CM14 0036

Nommer des membres au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 Monts

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Lucie Cardyn et Mme Mindy Pollak, conseillères de l'arrondissement d'Outremont, à titre de membre votant au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts pour un mandat de deux ans, en remplacement de Mme Marie Potvin et M. Louis Moffatt.

Adopté à l'unanimité.

1131867025
80.01 (51.08)

CM14 0037

Nommer des membres au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer la conseillère Minh-Diem Le Thi et le conseiller Daniel Robert à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts.

Adopté à l'unanimité.

1136386002
80.01 (51.09)

CM14 0038

Nommer des membres au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mmes Nicole Forbes et Christina Smith, conseillères, à titre de représentantes de la Ville de Westmount au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts.

Adopté à l'unanimité.

1141128001
80.01 (51.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0039

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Centre de gestion communautaire du Sud-Ouest (CEGECOM), à des fins de construction résidentielle, un terrain vague d'une superficie de 421,4 mètres carrés, constitué du lot 5 210 742 du cadastre du Québec, situé entre les rues Lacasse et Beaudoin, au nord de la rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 28 334 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 210 742 du cadastre du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0029;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de fermer comme domaine public et de retirer du registre tenu à cette fin toute emprise de rue contenue dans le lot 5 210 742 qui est identifiée par les lettres ABCDJHGA (article 1) sur le plan N-74 Saint-Henri, préparé par madame Noémie Plante, arpenteure-géomètre, le 28 mars 2013, minute 96, selon le dossier 21194-1 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville du Service des infrastructures, transport et environnement;
- 2- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Centre de Gestion Communautaire du Sud-Ouest, à des fins de construction résidentielle, un terrain vague d'une superficie de 421,4 mètres carrés, situé entre les rues Lacasse et Beaudoin, au nord de la rue Notre-Dame Ouest, constitué du lot 5 210 742 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour la somme de 28 334 \$ plus les taxes applicables;
- 3- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que le Centre de Gestion Communautaire du Sud-Ouest démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1130634003

CM14 0040

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Un toit en ville, à des fins de construction résidentielle, un terrain vacant d'une superficie de 438 mètres carrés, constitué du lot 2 160 697 du cadastre du Québec, situé du côté ouest de la rue de Bullion et au sud de la rue Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 117 757,25 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0030;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Un toit en ville un terrain vague d'une superficie d'environ 438 mètres carrés, localisé du côté ouest de la rue de Bullion et au sud de la rue Sainte-Catherine, constitué du lot 2 160 697 du cadastre du Québec, pour la somme de 117 757,25 \$ plus les taxes applicables;
- 2 - d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que ledit organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1130634007

CM14 0041

Approuver la participation de la Ville de Montréal à un Projet conjoint de coopération décentralisée en Haïti dans le cadre de la deuxième phase du Programme de coopération municipale Haïti/Canada (PCM2) avec la Fédération canadienne des municipalités et l'Union des municipalités du Québec / Approuver la signature d'un accord de contribution avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2014 par sa résolution CE14 0069;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver, sous réserve de l'autorisation du gouvernement du Québec, la conclusion d'un accord de contribution avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement concernant le Programme de coopération municipale en Haïti;
- 2 - d'autoriser le maire de Montréal à signer l'accord de contribution avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'accorder un budget additionnel de revenus et dépenses de 698 353 \$ au Service des affaires institutionnelles pour le remboursement des frais indirects liés au projet;
- 4 - d'imputer ce montant conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
- 5 - d'autoriser uniquement les intervenants permanents de la Ville détenant une assurance collective qui répond aux besoins à bénéficier de congés autorisés à 100 % pour les absences liées aux vaccins, les visites médicales, les formalités pour l'obtention de passeports, la formation pré-départ, la prolongation du séjour pour des raisons incontrôlables et à aller en mission.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1134834008

CM14 0042

Conclure avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec une option de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture, incluant la livraison, de diverses pièces d'égout et d'aqueduc - Appel d'offres public 13-13047 - (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0019;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure 1 entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, à compter de la date d'émission, pour la fourniture sur demande de diverses pièces d'égout et d'aqueduc;

- 2 - d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour l'article 3, l'entente-cadre pour la fourniture de diverses pièces d'égout et d'aqueduc, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13047 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

<u>Firme</u>	<u>Groupe d'articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	3	651 058,54\$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements

Adopté à l'unanimité.

20.04 1135318001

CM14 0043

Accorder un contrat à Les entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs de la rue Fullum, entre les rues Dandurand et Masson - Dépense totale de 1 090 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RPPV13-05067-OP (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0021;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 090 000 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs de la rue Fullum, entre les rues Dandurand et Masson, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 058 400 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPV13-05067-OP ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1132913042

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0044

Accorder un contrat à L.A. Hébert Itée pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, sur la rue Allard entre les rues Briand et d'Aragon, avec une option A pour l'aménagement de surface aux pourtours de la station de Métro Monk - Dépense totale de 2 823 317,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211308 - (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0022;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 823 317,16 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, sur la rue Allard entre les rues Briand et d'Aragon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - de choisir l'option d'aménagement des abords de la station de métro Monk comprenant les trottoirs en pavés unis (option A);
- 3 - d'accorder à LA Hébert Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 767 958 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211308;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1136446001

CM14 0045

Accorder un contrat à Coffrage Alliance Itée pour la construction du bassin de rétention Giuseppe-Garibaldi, dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 6 080 001,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 101-43 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 janvier 2014 par sa résolution CE14 0091;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 080 001,03 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction du bassin de rétention Giuseppe-Garibaldi, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, incluant le contrôle qualitatif, le cas échéant;
- 2 - d'octroyer à Coffrage Alliance Itée, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 5 905 001,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 101-43;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1132266003

CM14 0046

Accorder un contrat à Construction N.R.C. inc. pour la reconstruction de l'éclairage du boulevard Métropolitain et travaux connexes, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 1 330 112,79 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 289201 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 janvier 2014 par sa résolution CE14 0092;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 330 112,79 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l'éclairage du boulevard Métropolitain et travaux connexes dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction N.R.C. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 568 239,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289201;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1134822069

CM14 0047

Accorder un contrat de gré à gré à 9290-2790 Québec inc. pour des services professionnels pour la réalisation artistique de l'exposition temporaire au Biodôme de Montréal provisoirement intitulée « Éloge à la lenteur », pour une somme maximale de 453 096,58 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 janvier 2014 par sa résolution CE14 0093;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel 9290-2790 Québec inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la direction artistique de l'exposition temporaire au Biodôme de Montréal provisoirement intitulé « Éloge à la lenteur », pour une somme maximale de 453 096,58 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 4 décembre 2013 et selon les termes et conditions stipulés au projet de la convention;

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1135034004

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 30.02

Mandater la Commission sur les transports et les travaux publics pour analyser le rapport de consultation publique tenue en juin 2013 et formuler des recommandations menant, s'il y a lieu, à l'adoption d'une Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2014 par sa résolution CE14 0082;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de mandater la Commission sur les transports et les travaux publics pour analyser le rapport de consultation publique tenue en juin 2013 et formuler des recommandations menant, s'il y a lieu, à l'adoption d'une Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS).

Un débat s'engage.

Le chef de l'Opposition officielle dépose un projet de rapport de M. Denis Baupin, député et Mme Fabienne Keller, sénatrice intitulé « Les nouvelles mobilités sereines et durables : Concevoir des véhicules écologiques », préparé au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

À 23 h, le président du conseil ajourne les travaux au mardi 28 janvier 2014, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 janvier 2014
14 h**

**Séance tenue le mardi 28 janvier 2014, à 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Laurence Lavigne-Lalonde, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Michel Bissonnet, M. Gilles Deguire, Mme Andrée Hénault et Mme Émilie Thuillier.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Domenico Moschella et Mme Elsie Lefebvre.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Jeremy Searle.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 30.02 :

M. Benoit Dorais.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.01 :

M. Luc Ferrandez et Mme Magda Popeanu.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.02 :

M. Richard Guay.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.02 :

Mme Magda Popeanu.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Sonja Susnjar	Mme Manon Barbe	Tenir compte de l'opinion des citoyens dans les projets de développement à haute densité et en hauteur
Mme Raymonde Dallaire	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	SHDM – demande de rencontre pour obtenir les bonnes informations
Mme Johanne Dion	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian)	Création du Service de la performance organisationnelle - indicateurs sur lesquels les services seront évalués / Publication du plan d'action souhaitée
Mme Jeanie Baudchon	Mme Chantal Rouleau	Augmentation de la tarification de l'eau pour les compagnies qui puisent de l'eau pour la revente
M. Laurian Ionita	M. Denis Coderre	3600 Van Horne – demande de rencontre

Le président du conseil fait expulser M. Ionita ayant troublé l'ordre de l'assemblée.

M. Michel Benoit	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	BIXI – justification de l'exclusivité à Atla Bicycle Share / Disponibilité des états financiers de 2011 et 2012
Mme Sonja Susnjar	Mme Manon Barbe	Fuite d'ammoniaque à l'usine Fleishman non signalée – mesures afin d'éviter de tels incidents

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 05.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Bergeron	M. Denis Coderre	Développement économique - opinion sur les CLD, SAJE et SDC pour relancer l'économie de la métropole – Éviter de justifier la centralisation
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	BIXI - Enquête sur les allégations à l'effet que la haute direction de la Société de vélo en libre service se soit accordée des bonis avant la faillite / Paiement de factures à Moreau Communication par BIXI alors que le remboursement de sa dette à la Ville est en retard

À 10 h 19,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 15 minutes la période de questions des membres du conseil.

La proposition est agréée.

M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Article 41.01 - Aucune modification au Code d'éthique – l'Administration vise-t-elle que ce soit l'inspecteur général qui s'occupe du lobbyisme
M. Normand Marinacci	M. Denis Coderre	Rendre publics les états financiers de Stationnement de Montréal pour éviter le manque de transparence comme dans BIXI
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Mesures envisagées pour solutionner les problèmes d'itinérance grandissants dans l'arrondissement de Ville-Marie

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 10 h 36.

À 10 h 38, le mardi 28 janvier 2014, le conseil reprend ses travaux au chapitre 30 de l'ordre du jour.

CM14 0048

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2014 - Dépense de 408 452,14 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0035;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2014;
- 2 - d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2014 à l'UMQ ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 408 452,14 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0049 (suite)

Mandater la Commission sur les transports et les travaux publics pour analyser le rapport de consultation publique tenue en juin 2013 et formuler des recommandations menant, s'il y a lieu, à l'adoption d'une Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS)

Le débat se poursuit sur l'article 30.02.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Décarie, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Rotrand, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe, Hénault, Miranda et Cinq-Mars (36)

Votent contre: Mesdames et messieurs Bergeron, Gadoury, Plante, Croteau, Ferrandez, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne-Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey, Sauvé, Ouellet, Marinacci, McIntyre, Pagé et Shanahan (24)

Résultat: En faveur : 36
Contre : 24

Le président du conseil déclare l'article 30.02 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.02 1143455001

CM14 0050

Adopter le Bilan des réalisations de 2012 et la mise à jour du plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle de la Ville / Mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer les suivis au plan d'action triennal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2014 par sa résolution CE14 0072;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'adopter le Bilan des réalisations de 2012 et la mise à jour du plan d'action 2012 - 2014 en accessibilité universelle de la Ville, tel qu'élaboré avec les arrondissements et les unités corporatives;

2 - de mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer les suivis au Plan d'action triennal en accessibilité universelle mis à jour.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1131643005

CM14 0051

Avis de motion - Règlement autorisant l'occupation de bâtiments à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situés sur les lots 3 354 607, 3 354 608 et 3 354 609 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation de bâtiments à des fins d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situés sur les lots 3 354 607, 3 354 608 et 3 354 609 du cadastre du Québec », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1130603015

CM14 0052

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les services (12-015)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services (12-015) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1140395001

CM14 0053

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Monselet entre l'avenue Lausanne et l'avenue Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Monselet entre l'avenue Lausanne et l'avenue Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1134435010

CM14 0054

Avis de motion et présentation - Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné et présentation faite par M. Francesco Miele de l'adoption à la séance du conseil municipal du 24 février 2014 du projet de règlement intitulé « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement ». Le projet de règlement reconduit, sans modifications, le contenu du code en vigueur (11-031). Il énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, les sanctions applicables dans le cas d'un manquement à une règle prévue au code d'éthique, les mécanismes d'application et de contrôle du code, des précisions concernant les avantages et les intérêts personnels et un article rappelant que le membre du conseil doit en tout temps agir avec respect à l'égard des autres membres du conseil.

41.04 1131165008

CM14 0055

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les services (12-015)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services (12-015) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1140395002

CM14 0056

Avis de motion - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier de 2014)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier de 2014) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1142685001

CM14 0057

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (12-031)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (12-031) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2013, par sa résolution CE13 1791;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Normand Marinacci

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (12-031) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1133890023

Règlement 12-031-1

CM14 0058

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site Transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site Transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site Transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1134992024

Règlement P-14-001

CM14 0059

Nommer le prolongement de la rue Pierre-Marc-Masson à L'île Bizard, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0046;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Normand Marinacci

Et résolu :

de nommer «rue Pierre-Marc-Masson» le prolongement de rue situé au nord-ouest de la rue Louise-Bizard, constitué des lots 5 119 092 et 5 118 850 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1134521019

CM14 0060

Nommer la place Pierre-Falardeau, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0047;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Erika Duchesne

Et résolu :

de nommer « place Pierre-Falardeau » la voie publique tenant à la rue Molson, entre le boulevard Saint-Joseph Est et la rue Masson, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. La partie carrossable de cette place est constituée du lot 4 567 477 tandis que la partie centrale (terre-plein) est constituée du lot 4 828 578 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1134521018

CM14 0061

Nommer le parc Lhasa-De Sela, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0048;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Richard Ryan

Et résolu :

de nommer « parc Lhasa-De Sela » le parc situé entre les rues Saint-Urbain et Clark, au sud de l'avenue Van Horne, constitué des lots 1 866 895, 2 135 971 et 1 866 868 du cadastre du Québec, à la limite de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1134521016

CM14 0062

Nommer plusieurs parcs et prolongements de voies publiques dans le secteur du Nouveau-Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0049;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de nommer plusieurs parcs et prolongements de voies publiques dans le secteur du Nouveau Saint-Laurent de l'arrondissement de Saint-Laurent à savoir :

- « le prolongement de la rue Murette », située au sud du boulevard Henri-Bourassa Ouest, constituée du lot 4 861 429 du cadastre du Québec;
- « le prolongement de la rue Vittorio-Fiorucci », située au sud du boulevard Henri-Bourassa Ouest, constituée du lot 4 861 431 du cadastre du Québec;
- « le prolongement de la rue des Outardes », située au sud du prolongement de la rue Vittorio-Fiorucci, constituée du lot 4 861 428 du cadastre du Québec;
- « la place Emma-Gendron », située au sud du prolongement de la rue des Outardes, constituée du lot 4 861 426 du cadastre du Québec;
- « la place Claire-Oderra », située au sud du prolongement de la rue des Outardes, constituée du lot 4 861 427 du cadastre du Québec;
- « le parc Henri-Thomas-Scott », situé à l'ouest de la rue des Outardes, constitué du lot 4 450 620 du cadastre du Québec;
- « le parc Jerry-Shears », situé au nord de la place James Huston, constitué du lot 2 950 959 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1134521020

CM14 0063**Nommer plusieurs espaces publics et prolongements de voies publiques dans le secteur de Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0050;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de nommer plusieurs espaces publics et prolongements de voies publiques dans le secteur de Bois-Franc de l'arrondissement de Saint-Laurent à savoir :

- « le prolongement de la rue des Équinoxes », située entre la rue du Borée et le prolongement de la rue des Montérégiennes qui entoure le nouveau square du Nordet, constituée du lot 5 238 561 et d'une partie du lot 5 238 560 du cadastre du Québec;
- « le prolongement de la rue des Montérégiennes », située au nord-ouest de l'extrémité nord-est de la rue du Borée jusqu'au prolongement de la rue des Équinoxes, constituée d'une partie du lot 5 238 560 du cadastre du Québec;
- « le square du Nordet », situé au centre des différentes parties du prolongement de la rue des Équinoxes, constitué du lot 5 238 562 du cadastre du Québec;
- « le parc du Zéphir », situé entre l'extrémité ouest de la rue des Équinoxes et le boulevard Cavendish, constitué des lots 4 498 840 et 5 096 605 du cadastre du Québec;
- « le square du Solstice », bordé sur trois côtés par la rue des Équinoxes et sur son côté sud-est par la rue des Migrations, constitué du lot 4 234 196 du cadastre du Québec;
- « le square de la Sterne-Arctique », bordé du côté nord par la rue de l'Envol, de part et d'autre par la rue des Outardes et du côté sud par la rue de l'Équateur, constitué d'une partie du lot 3 906 612 du cadastre du Québec;
- « le square Boréal », bordé du côté nord-ouest par la rue des Équinoxes et sur ses trois autres côtés par la rue des Hémisphères, constitué du lot 4 188 199 du cadastre du Québec;
- « le square Vivaldi », situé au nord-est de la rue Modigliani et bordé sur tous ses côtés par la rue de l'Écu, constitué du lot 3 553 555 du cadastre du Québec;
- « le square Magellan », situé au sud-ouest de la rue de l'Équateur et bordé sur tous ses côtés par la rue de l'Écu, constitué du lot 3 106 705 du cadastre du Québec;
- « le square Jean-Rostand », situé dans l'axe nord-ouest de la rue de la Baltique et bordé sur tous ses côtés par la rue de Chamonix, constitué du lot 1 653 800 du cadastre du Québec;
- « la place de Canadair », située dans le terre-plein du boulevard Poirier, entre la rue des Harfangs et l'avenue Ernest-Hemingway, constituée des lots 1 164 722, 1 164 673, 1 164 672, 1 498 356 et 2 401 856, du cadastre du Québec;
- « le square Gauguin », situé dans l'axe de la rue du Pirée et bordé sur tous ses côtés par la rue de l'Acajou, constitué du lot 1 164 763 du cadastre du Québec;
- « le parc du Bois-Franc » formé de deux parties distinctes. La partie ouest est bordée des rues Modigliani, des Outardes de l'Équateur et des Andes, constituée du lot 4 412 116 du cadastre du Québec et la partie est bordée des rues de l'Équateur, du Chinook, des Montérégiennes, des Pyrénées et Étienne-Montgolfier, constituée des lots 4 900 600, 4 900 602, 4 803 495 (bassin) et 4 900 601 (bassin) du cadastre du Québec;
- « le square du Petit-Prince », bordé par le boulevard Alexis-Nihon, la rue des Appalaches, la rue de Cognac et l'avenue De Saint-Exupéry, constitué du lot 2 482 803 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0064

Nommer trois parcs dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0051;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de nommer dans l'arrondissement de Saint-Laurent :

- le « parc Aimé-Caron », actuellement connu sous le nom usuel de « parc Caron », bordé au sud-est par la rue Muir et au sud-ouest par le boulevard Montpellier, constitué du lot 2 189 457 du cadastre du Québec;
- le « parc Ronald-Moreau », bordé au sud par le boulevard Dr.-Frederik-Philips, à l'est par la rue O'Grady et au nord-ouest par la rue Maheu, constitué du lot 1 236 269 du cadastre du Québec;
- le « parc Urgel-Archambault », bordé du côté est par l'avenue Marie-Curie et séparé en son centre par la rue Frederick-Banting, constitué des lots 2 483 198 et 1 163 781 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

46.06 1134521023

CM14 0065

Nomination au Conseil du patrimoine de Montréal et au Comité Jacques-Viger

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0039;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- de désigner M. Pierre Gauthier à titre de vice-président du Conseil du patrimoine pour la durée de son mandat, soit jusqu'au 1^{er} octobre 2015;
- de désigner M. Pierre Corriveau à titre de vice-président du Comité Jacques-Viger pour la durée de son mandat, soit jusqu'au 15 octobre 2014.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.01 1130382004

CM14 0066**Motion de l'opposition officielle pour la création d'un fonds d'urgence pour contrer les effets de l'agrile du frêne**

Attendu que l'agrile du frêne a été repéré pour la première fois au Canada en 2002;

Attendu que depuis l'apparition de cet insecte ravageur en Amérique du Nord, 80 millions de frênes ont disparu;

Attendu qu'à Montréal, 50 000 frênes publics bordent les rues, soit 20 % des arbres sur rue;

Attendu qu'on estime à quelque 50 000 le nombre de frênes dans les parcs et boisés de Montréal, dont 26 000 uniquement dans le parc du mont Royal, et cela exclut ceux dans les parcs nature;

Attendu que la propagation de l'agrile du frêne à Montréal a explosé en 2013, affectant plusieurs arrondissements et plusieurs grands parcs, comme les parcs Lafontaine et Maisonneuve;

Attendu que la perte massive et rapide des frênes montréalais signifierait :

- Une importante perte de qualité de vie des Montréalais;
- Une atteinte à l'esthétique des rues et des parcs;
- Une diminution de la canopée et une augmentation de facto des îlots de chaleur;
- Une diminution de la qualité de l'air en ville;
- Une dépréciation de l'attrait et de la valeur foncière de rues entières;
- D'importants coûts d'abattage pour la Ville;

Attendu que plusieurs tronçons de rue ont été plantés avec des monocultures de frênes et que leur disparation simultanée serait catastrophique pour les riverains;

Attendu que les règles comptables canadiennes ne permettent pas aux municipalités de financer la plantation d'arbres à même leurs programmes d'immobilisations;

Attendu que la cartographie détaillée des arbres publics est incomplète, notamment dans les parcs, ce qui nuit à l'optimisation des interventions de la Ville;

Attendu qu'une stratégie équilibrée entre la sauvegarde des frênes existants et la plantation de nouveaux arbres est essentielle afin d'éviter la diminution de la canopée montréalaise et de minimiser les impacts économiques et sociaux causés par l'infestation de l'agrile du frêne;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. François Limoges

que le conseil municipal demande au comité exécutif de créer dans le budget d'opération 2014 de la Ville de Montréal un fonds d'urgence de 10 M\$ pour contrer les effets de l'agrile du frêne :

- Dans l'amélioration du dépistage des foyers d'infestation de l'agrile du frêne;
- Dans la consolidation rapide des inventaires des arbres des 19 arrondissements et leurs mises à jour;
- Dans la protection de la moitié des frênes publics existants grâce à des traitements phytosanitaires;
- Dans le reboisement massif des rues et des parcs à forte concentration de frênes en favorisant les arbres à grand développement et aux essences variées.

Un débat s'engage.

Le conseiller Ouellet dépose une carte relative à la localisation des frênes sur le territoire de Montréal.

Le conseiller Limoges dépose une carte à l'intention du maire.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Éric Alan Caldwell

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Bergeron, Gadoury, Plante, Croteau, Thuillier, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne-Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey, Sauvé, Ouellet, Marinacci, McIntyre, Pagé, Shanahan, Deschamps, Barbe, Hénault, Miranda et Cinq-Mars (27)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Décarie, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Rotrand, Dauphin et Cloutier (32)

Résultat: En faveur : 27
Contre : 32

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM14 0067

Motion de l'opposition officielle en appui au déploiement de l'automobile en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal

Attendu qu'il existe un lien direct entre la progression de la motorisation de la population et le déclin de l'industrie du taxi;

Attendu que ce lien est démontré par le fait qu'en 1952, on comptait 1 taxi en circulation pour 200 habitants sur l'île de Montréal, ratio qui était passé à 1 pour 600 en 2012, quand dans le même intervalle, la motorisation de la population montréalaise a progressé de 125 à 416 automobiles pour chaque tranche de 1 000 habitants;

Attendu que ces chiffres permettent de conclure qu'à population donnée, s'il y a trois fois plus de gens propriétaires d'une automobile, on aura besoin de trois fois moins de véhicules taxis, puisque qui est propriétaire d'une automobile prend rarement un taxi;

Attendu qu'il est permis d'en déduire que pour assurer la prospérité de l'industrie du taxi, il faut dissuader un maximum de personnes d'acquérir une automobile privée;

Attendu qu'en milieu urbain, le « cocktail alternatif de transport », composé de la marche, du vélo, des transports collectifs, de la location d'automobiles à court terme, ainsi que du taxi, permet d'assurer une mobilité de qualité adaptée à chaque type de déplacement, rendant inutile l'acquisition d'une automobile privée;

Attendu que ces divers modes ne s'opposent pas l'un à l'autre mais se complètent. Ainsi, qui prend l'autobus 747 pour se rendre à l'aéroport, le métro ou BIXI pour ses déplacements les plus fréquents, en plus d'être abonné à Communauto, sera également un usager assez régulier du taxi;

Attendu que, de façon plus spécifique, favoriser le déploiement de l'automobile en libre-service constitue un moyen efficace de relancer l'industrie du taxi, puisque ces deux modes sont complémentaires en tant qu'alternatives à la propriété privée d'une automobile;

Attendu que l'automobile en libre-service, façon Car to Go de la société Daimler ou Auto-Mobile de la société Communauto, est présentement disponible dans trois arrondissements de Montréal, soit le Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La Petite-Partie et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce;

Attendu que les acteurs de l'industrie de l'automobile en libre-service ont fait part de leur intérêt à offrir ce service dans plusieurs autres arrondissements de Montréal;

Il est proposé par M. Richard Bergeron

appuyé par M. Steve Shanahan
M. Marvin Rotrand

que le conseil municipal fasse formellement part de son appui au développement de l'automobile en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal et, conséquemment, qu'il invite les arrondissements à engager des pourparlers en ce sens avec les entreprises intéressées d'offrir ce service.

Un débat s'engage.

À 12 h 08, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

À 12 h 13, le président reprend le fauteuil présidentiel.

À 12 h 28,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger au-delà de 12 h 30 afin de terminer l'étude des points à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit.

À 12 h 40, le président du conseil demande au conseiller Limoges de retirer l'expression « mauvaise foi » utilisée lors de sa dernière intervention, ce dernier s'exécute.

À 13 h 13

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Rotrand, Bergeron, Gadoury, Plante, Croteau, Ferrandez, Thuillier, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey, Sauvé, Ouellet, Marinacci, McIntyre, Pagé et Shanahan (25)

Votent contre: Mesdames et messieurs Denis Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe, Hénault, Miranda et Cinq-Mars (34)

Résultat: En faveur : 25
Contre : 34

Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM14 0068

Motion de l'opposition officielle pour le réseau blanc d'une Montréal active

Avant sa présentation, le conseiller Aref Salem dépose une nouvelle version de l'article 65.03 qui se lit comme suit :

Attendu le 13^e chantier du Plan de transport de Montréal et son objectif de créer 800 km de réseau cyclable d'ici 2015;

Attendu que la qualité des infrastructures pour le vélo influence la fréquence d'utilisation des usagers;

Attendu que la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens favorise une meilleure qualité de vie et participe au transfert modal de la voiture vers les transports collectifs et actifs;

Attendu qu'il est essentiel de prendre des mesures permanentes pour assurer la croissance du nombre de cyclistes à Montréal, et ce, 12 mois par année;

Attendu que dans le cadre de sa consultation « Montréal physiquement active », la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports recommande d'encourager « les activités physiques, sportives, de loisir actif et de plein air urbain durant toutes les saisons, et spécialement durant la saison hivernale »;

Attendu qu'en matière de vélo hivernal, l'entretien des pistes est indispensable à la sécurité des cyclistes;

Attendu que l'entretien des pistes cyclables est sous la responsabilité des arrondissements;

Attendu que la carte du réseau cyclable quatre saisons n'a pas été mise à jour depuis l'ajout de nombreuses pistes cyclables, notamment le chemin Côte-Sainte-Catherine et de Maisonneuve;

Attendu que des efforts substantiels ont été opérés par des acteurs importants du transport à Montréal :

- La Société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée a étendu les journées d'ouvertures des pistes traversant le fleuve;
- Les arrondissements ont accepté les propositions de la ville-centre en matière d'aménagements cyclables, pour des bandes cyclables quatre saisons;

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Peter McQueen
M. Aref Salem

Et résolu :

que le conseil de Ville :

- 1- demande à la Direction des transports de mettre à jour la carte du réseau quatre saisons;
- 2- demande à la Direction des transports de voir au développement du réseau quatre saisons là où requis.

Un débat s'engage sur l'article 65.03 tel qu'amendé.

Adopté à l'unanimité.

65.03

À 13 h 31, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE

DÉCLARATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

(Article 24 - Règlement 11-031 - Règlement sur le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement - Entré en vigueur le 2 novembre 2011)

Le 27 janvier 2014

Réal Ménard

Intérêts pécuniaires 2013- 2017 - Conseillers municipaux - 2014

Le 27 janvier 2014

Denis **Coderre**, Pierre **Gagnier**, Steve **Shanahan**
